

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 42575

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 24937 de M. Saulignac

-----

**ARTICLE 4**

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« visant à diminuer le montant des pensions de retraite ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement de précision vise à rappeler la conséquence insidieuse de cette réforme des retraites sur le montant des pensions de retraite de nos concitoyens. En effet, comme l'avait bien dit François Fillon en 2016, "le système par points, en réalité, permet une chose, qu'aucun homme politique n'avoue : il permet de baisser chaque année la valeur des points et donc de diminuer le niveau des pensions".